

L'ajournement

faire subir des réductions budgétaires comme cela a été le cas au cours des deux dernières années, ce qui, en toute probabilité, finira par le réduire à pratiquement rien du tout au cours des deux prochaines années.

M. Hugh A. Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a soulevé plusieurs questions concernant les répercussions des mesures d'austérité provinciales ou des réductions budgétaires apportées aux accords de financement à frais partagés entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux concernant la formation d'enseignants autochtones à l'Université de Brandon au Manitoba.

Ainsi que le député l'a mentionné, il existe présentement trois programmes de ce genre offerts aux Indiens de la province par cette université très réputée.

Tout d'abord, il y a le projet de formation d'enseignants autochtones. Ce programme est dispensé à l'université et parrainé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que par le Frontier School Division qui est un organisme provincial. Le financement de ce programme est assuré à 75 p. 100 par le gouvernement fédéral et à 25 p. 100 par la province. Je crois savoir que ce programme fonctionne selon des cycles quinquennaux de dix semaines par an. Il est ouvert aux paraprofessionnels, c'est-à-dire des enseignants auxiliaires qui reçoivent un certificat d'enseignant après avoir suivi avec succès le programme quinquennal.

Ce programme est en vigueur depuis 1971, je crois, il y a déjà eu quatre groupes de diplômés. J'ai le grand plaisir d'annoncer que ce programme ne sera pas touché par les compressions budgétaires de la province. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord ainsi que la Frontier School Division continuent à le parrainer et un nouveau groupe d'élèves doivent y participer cet été.

L'Université de Brandon offre actuellement un autre programme de formation des enseignants, le BUNTEP. Il est parrainé par le ministère de l'Expansion économique régionale et le gouvernement du Manitoba, en vertu de l'accord sur les territoires du nord du Manitoba. Comme l'a dit le député, il est offert dans divers centres ou localités du nord de la province. Les affaires indiennes et inuit fournissent la salle de classe ou le logement du professeur, dans la mesure du possible, si les cours ont lieu dans une réserve indienne. Néanmoins, nous ne participons pas directement au financement de ce programme. Je pense qu'il s'agit d'un programme de trois ans, à plein temps.

A la suite des mesures d'austérité prises par le gouvernement provincial le nombre d'élèves admis à participer au programme tombera de 105 à 90. C'est une réduction relativement minime, et nous ne pensons pas que cela touchera les localités indiennes où les cours sont actuellement donnés.

Enfin, il y a les programmes de formation d'enseignants réguliers offerts par l'Université du Manitoba et celle de Brandon. Je puis assurer aux députés que notre ministère continuera, dans le cadre de son programme des affaires indiennes et inuit, à parrainer les étudiants indiens qui fréquentent ces deux universités.

Plus de 200 Indiens inscrits participent à ces programmes de formation d'enseignants offerts par les Affaires indiennes de la

[M. Orlikow.]

région du Manitoba. Ils tiennent une place très importante dans notre programme d'aide à l'éducation post-secondaire.

Il y a deux choses à préciser. D'abord, en ce qui concerne le programme qui a été limité, il n'est pas financé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; c'est le MEER qui le parraine à l'échelle fédérale. Deuxièmement, je dois dire . . .

● (2220)

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je dois informer le secrétaire parlementaire que son temps de parole est écoulé.

LES POSTES—LA RAISON DU RETARD À DÉCHARGER LES CAMIONS DE COURRIER AU CENTRE POSTAL DE MISSISSAUGA—LES DÉLAIS DANS LES EXPÉDITIONS DE COURRIER EN VRAC DE TORONTO

M. Rob Parker (Eglinton): Monsieur l'Orateur, le 2 mars, j'ai posé une question au ministre des Postes (M. Lamontagne). J'ai estimé que sa réponse à ma question, tout comme son comportement en général comme ministre, laissait à désirer. La veille, le ministre avait affirmé à la Chambre ce qui devint la risée nationale, à savoir que de 95 à 97 p. 100 du courrier était livré en moins de un ou deux jours. Cette déclaration a dû bien faire rigoler le public canadien car, quiconque a déjà dépensé 14c. pour acheter un timbre, sait bien qu'il en est tout autrement.

Ma question découle plus précisément de deux incidents survenus au centre postal Gateway, à Mississauga, près de Toronto. Dans un cas, 60 camions remplis de courrier ont été retenus plus de 48 heures avant d'être déchargés. J'ai demandé au ministre de nous en donner une explication. En second lieu, je lui ai demandé pourquoi les responsables du centre avaient demandé à un expéditeur de courrier en vrac à Toronto de retarder ses livraisons de près d'une semaine parce que les employés des Postes étaient trop occupés pour le trier.

L'expéditeur a répondu, chose que je n'ai pas mentionnée dans la question, qu'il voulait bien retarder sa livraison et entreposer le courrier dans ses locaux à condition que le bureau de poste certifie qu'il avait livré le courrier comme il s'était engagé à le faire envers ses clients. Les dirigeants des Postes ont refusé, de sorte que le courrier fut livré au centre Gateway où, sans aucun doute, on le laissa traîner pendant une semaine, voire davantage.

Il y a une raison à cela et c'est que les expéditeurs de courrier en vrac se hâtent d'expédier tout ce qu'ils peuvent avant la hausse des tarifs postaux prévus pour le 1^{er} avril, et cette attitude est assez logique. Car si on a à choisir entre un service pétéoyable pour 14c. et un service aussi pétéoyable pour 17c., il n'est pas nécessaire d'être bien intelligent pour choisir le service à 14c.